

Encadrement, pilotage et développement en intervention sociale (EPDIS)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

DOMAINE

Mention Pratiques et ingénierie de la formation

PARCOURS

Parcours Encadrement, pilotage et développement en intervention sociale (EPDIS)

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/30/ESRS1820544A/jo/texte>)
- Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/7/24/MENH2013610A/jo/texte>)
- Se reporter aux modalités de Contrôle des Connaissances générales des masters MEEF 2022-2023 de l'INSPÉ de l'académie de Versailles

SESSIONS (Cf. MCC générales, articles 8 et 9)

Est-il prévu une 2ème session ? : **OUI**

- L'étudiant est-il libre de se présenter à la 2ème session, quelle que soit la note obtenue à la 1ère session (note inférieure à une note seuil ou inférieure à 10) : **NON. Si plus de 25 % d'absence au TD, pas d'accès à la 2nde session**
- L'étudiant non admis est-il libre de ne pas repasser tout ou partie des UE et des EC non validés ? : **OUI**
- Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2ème session.
- Lorsque l'étudiant se présente en 2ème session :
 - La meilleure des 2 notes entre la 1ère session et la 2ème session est retenue : **NON**
 - La note de la 2ème session annule et remplace la note de la 1ère session : **OUI**
 - Un étudiant qui a obtenu à la première session une note supérieure ou égale à 10/20 à une UE ou à un EC peut-il se présenter à la seconde session ? : **NON**

Toutefois, tout étudiant peut refuser une note supérieure à 10/20. Ce refus entraîne l'annulation définitive de la note de première session et permet la présentation à la seconde session. L'étudiant doit obligatoirement formuler cette demande dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un pli recommandé avec A/R adressé au service de scolarité de son lieu de formation. Cette demande ne pourra pas faire l'objet d'une rétractation ultérieure.

- Lorsque le semestre n'est pas obtenu à la première session, seules les notes des UE égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.
- Lorsqu'une UE n'est pas obtenue à la première session, seules les notes des EC égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

TRAITEMENT DE L'ABSENCE A UNE ÉPREUVE D'EXAMEN (Cf. MCC générales, article 5)

- Absence injustifiée en 1ère session : **Défaillance**
- Absence justifiée en 1ère session : **Défaillance**
- Absence injustifiée en 2nde session : **Défaillance**
- Absence justifiée en 2nde session : **Défaillance**

RÈGLES PARTICULIÈRES (Cf. MCC générales, article 6)

NOTES SEUILS

- Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des semestres, des UE ou des EC ? **OUI : 8/20 à chaque UE sauf UE4 (minimum 10/20)**

Si oui, préciser le dispositif retenu :

- des semestres : **NON (formation annualisée)**
- des UE et des EC : **OUI : 8/20 à chaque UE sauf UE4 (minimum 10/20)**
- de l'EC Langue Vivante étrangère en M1 et M2 : **OUI, note seuil fixée à 10/20 concernant l'EC de langue vivante.**

COMPENSATION

- Existe-t-il une compensation entre semestres ? : **NON (formation annualisée)**
- La compensation n'existe pas entre les deux semestres d'une même année de master.
- Existe-t-il une compensation entre UE et EC ? : **OUI, aux conditions suivantes :**

La compensation existe entre les EC d'une même UE et les UE d'un même semestre à la stricte condition que le principe de compensation suivant soit respecté : le principe de compensation entre UE et EC ne s'applique que **si la moyenne de chaque UE est supérieure ou égale à 08/20 (sauf pour UE4 : minimum 10/20) et pour les EC de LVE.**

REDOUBLEMENT

- Le redoublement est de droit : **NON**
- Le redoublement nécessite l'avis du jury : **OUI**
- Les étudiants redoublants doivent-ils déposer une demande motivée de redoublement au jury : **NON**
- Les étudiants redoublants doivent-ils valider toutes les UE non obtenues l'année précédente : **OUI**

MODE DE PASSAGE EN M2

- Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 : **OUI. Obtention du M1 + la rédaction d'un projet de mémoire pour le M2**
- Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **NON**

MODE D'OBTENTION DU DIPLOME INTERMEDIAIRE DE MAITRISE

- La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI + Au minimum, moyenne au TER (cf. UE4/ EC3 du M1) et en LVE** MODE D'OBTENTION DU DIPLOME TERMINAL DE MASTER
- La moyenne du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**
- Les moyennes du master 1 et du master 2 doivent être supérieures ou égales à 10/20 : **OUI**
- Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : **Moyenne au TER (Cf. UE4 / EC3 du M1) et au mémoire (Cf. UE4 / EC3 du M2) et EC de LVE M1 et M2**

MODE D'ATTRIBUTION DE LA MENTION DU DIPLOME (Cf. MCC générales, article 10)

- Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**
- Master :
 - La mention attribuée résulte de la moyenne du master 2 : **OUI**
 - La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 et du master 2 : **NON**
 - Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :
 - À l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **OUI, sous réserve d'accord**
 - Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **OUI, sous réserve d'accord**

SEUILS DES MENTIONS ATTRIBUÉES (Cf. MCC générales, article 10)

- Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$
- Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$
- Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$
- Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

DOMAINE

Mention Pratiques et ingénierie de la formation

PARCOURS

Parcours Encadrement, pilotage et développement en intervention sociale (EPDIS)

UE	Nom de l'UE	EC	Nom de l'EC	ECTS	Coef	CM	TD	TP	Atelier	Total présentiel	Nombre Khôlles	Nombre visite	Mutualisation	MCC session 1	MCC session 2	
Total M1				60	16	116	91	0	12	219	0	1	0			
11	Saisir les cadres politiques de l'intervention sociale	111	Les grandes orientations en matière de publiques locales	4	1	12	5			17				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		112	Partenariats, réseaux d'acteurs	3	1	4	2			6				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		113	L'Europe sociale	3	1	7				7				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
Total UE11				10	3	23	7	0	0	30	0	0	0			
12	Maîtriser les outils de conduite et l'analyse de projets et des institutions	121	Approche institutionnelle	5	1	21	12			33				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		122	Conduite de projet	4	1	9	12			21				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		123	Atelier "Culture professionnelle" (210 h de stage + 2h de visite par étudiant)	5	1		6			6		1		CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
Total UE12				14	3	30	30	0	0	60	0	1	0			
13	Acquérir une expertise technique et savoir encadrer des équipes	131	Management des organisations et ressources humaines	3	1	6	4			10				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		132	Droit et gestion	4	1	14	7			21				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		133	La posture d'encadrement et d'expert	4	1	8	8			16				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
Total UE13				11	3	28	19	0	0	47	0	0	0			
14	S'initier à la recherche dans le champ social et éducatif	141	Méthodologie en sciences sociales : recherche documentaire et bibliographie	8	1	21	21			42				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		142	Atelier TER (Travail écrit d'Etude et de Recherche)	6	2					9	9			CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		143	Réalisation du TER et soutenance (3h de suivi par étudiant)	6	2					3	3			CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
Total UE14				20	5	21	21	0	12	54	0	0	0			
15	Acquérir des compétences en communication	151	Anglais (L.V.) Sensibilisation au vocabulaire de l'intervention sociale	3	1	14	7			21				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
		152	TICE	2	1		7			7				CC : écrit (CC = 60 % ; CT = 40%)	Ecrit	
Total UE15				5	2	14	14	0	0	28	0	0	0			
Total M2				60	20	169	118	0	3	290	0	2	48			
31	Saisir les évolutions et enjeux institutionnels de l'intervention sociale en France et à l'international	311	Les cadres politiques et institutionnels	3	1	12	6			18				CC : 100 %	CC : 100 %	
		312	Approches économiques	3	1	9	3			12			12	CC : 100 %	CC : 100 %	
		313	Séminaire : décloisonnement des champs social, éducatif et sanitaire	4	1	12				12				CC : 100 %	CC : 100 %	
Total UE31				10	3	33	9	0	0	42	0	0	12			
32	Repérer les outils et problématiques de développement, pilotage et stratégie organisationnels	321	Management des organisations et ressources humaines	3	1	18	6			24			24	CC : 100 %	CC : 100 %	
		322	Développement et modalités de pilotage	3	1	6	12			18				CC : 100 %	CC : 100 %	
		323	Conduite de projet à l'international (1 voyage d'étude collectif à l'étranger)	3	2	6	18			24				CC : 100 %	CC : 100 %	
		324	Séminaire : partenariat et réseaux	4	1	18				18				CC : 100 %	CC : 100 %	
Total UE32				13	5	48	36	0	0	84	0	0	24			
33	Savoir adapter et analyser sa posture et son positionnement professionnels	331	Atelier "Culture professionnelle" (210 h de stage + 2h de visite par étudiant)	3	1		5			5		2		CC : 100 %	CC : 100 %	
		332	Cadre juridique et éthique	3	1	8	4			12			12	CC : 100 %	CC : 100 %	
		333	Analyse réflexive des pratiques, identités professionnelles et questionnement de recherche	4	1	16	5			21				CC : 100 %	CC : 100 %	
Total UE33				10	3	24	14	0	0	38	0	2	12			
34	S'initier à la recherche dans le champ social et éducatif	341	Séminaire de recherche et de méthodologie 1	6	1	18	6			24				CC : 100 %	CC : 100 %	
		342	Séminaire de recherche et de méthodologie 2 (dimension européenne)	6	1	18	6			24				CC : 100 %	CC : 100 %	
		343	Réalisation du mémoire et soutenance (3h de suivi par étudiant)	6	2					3	3				CC : 100 %	CC : 100 %
		344	Accompagnement à l'écriture universitaire	1	1	5	7			12					CC : 100 %	CC : 100 %
Total UE34				19	5	41	19	0	3	63	0	0	0			
35	Acquérir des compétences en communication	351	Vocabulaire anglophone de l'intervention sociale et anglais de recherche	2	1	14	4			18				CC : 100 %	CC : 100 %	
		352	TIC	2	1	6	6			12				CC : 100 %	CC : 100 %	
		353	Outils bureautiques	1	1	3	6			9				CC : 100 %	CC : 100 %	
Total UE35				5	3	23	16	0	0	39	0	0	0			
36	Personnaliser son parcours - 1 EC au choix	361	Ouverture ou approfondissement thématique	3	1		24			24				CC : 100 %	CC : 100 %	
		362	Approfondissement recherche	3	1		21			24	3			CC : 100 %	CC : 100 %	
Total UE36				3	1		24	0	0	24	0	0	0			
Total Maquette				120	36	285	209	0	15	509	0	3	48			